

InfoSolidaires

L'information syndicale mensuelle
de Solidaires Informatique

à Sopra Steria



Solidaires
informatique

Union
syndicale
Solidaires

juillet 2023

numéro 155

DES ÉLECTIONS !?

En 2019, c'était au tour de Sopra Steria et ses filiales SHRS, I2S, SBS, de passer au CSE, en remplacement des CE, DP et CHSCT. Un changement majeur, qui est venu réduire drastiquement le nombre d'élu·e·s, réduisant de fait leur capacité à traiter tous les sujets dont ils·elles ont la charge. (Du moins pour celles et ceux qui ont *réellement* la volonté de faire le job !)

Et faire le job, pour **Solidaires Informatique**, c'était d'abord mettre les sujets importants sur la table : conditions de travail, salaires, temps de travail, formation, égalité professionnelle, etc. Avec les outils dont nous disposons : alertes, enquêtes, expertises, motions. Et ce, malgré des CSE à la botte de la direction, comme à Sopra Steria avec une majorité Traid-Union-CGC-S3i, ou encore à SHRS avec des alliances CFDT-TU et d'autres. Nous n'avons pas ménagé notre peine.

Quatre ans après, la mandature s'achève.

Solidaires
Informatique
Union Syndicale Solidaires

Élections professionnelles 2023

Pour fixer le cadre des prochaines élections professionnelles, trois négociations, auxquelles **Solidaires Informatique** n'était pas invité, ont eu lieu. Il en ressort trois accords, validés entre autres par Traid-Union, syndicat majoritaire à ce jour :

Des CSE nationaux...

Chaque entreprise aura un CSE unique au niveau national. **Solidaires Informatique** défend au contraire un découpage en plusieurs CSE régionaux, pour que les élu·e·s soient en capacité d'agir au plus près de vos préoccupations, de vos besoins et de vos attentes.

... un collège unique (ETAM et Cadres)...

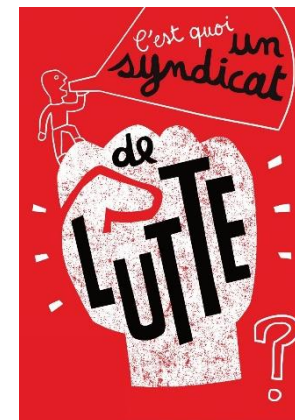
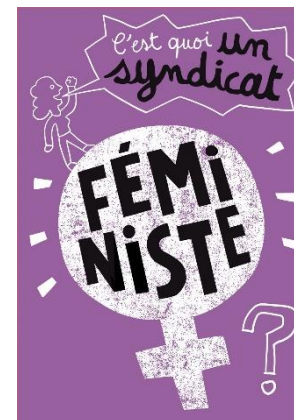
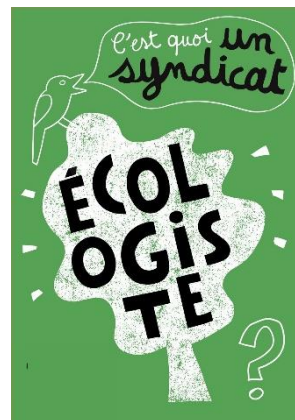
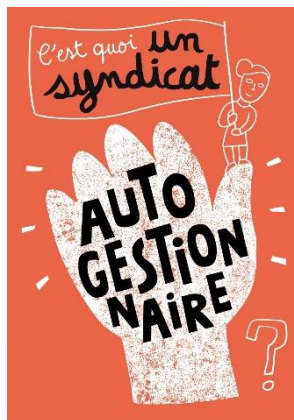
Solidaires Informatique n'est pas opposé au collège unique, dans la mesure où l'immense majorité du personnel est cadre.

... et le vote électronique

Le vote électronique, c'est moderne. Nous n'avons rien contre la modernité. Mais pour un exercice démocratique de cette importance, il nous apparaît essentiel que chacun·e puisse s'isoler, sans personne autour (et surtout pas un manager !), pour voter en son âme et conscience. Voter sur son ordinateur au bureau n'offre pas cette garantie. C'est pourquoi **Solidaires Informatique** préfère un vote physique, en passant par l'isoloir.

Il reste maintenant une négociation à laquelle **Solidaires Informatique** est invité : le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP). Cette négociation est toujours en cours, à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Une certitude, cependant : les élections auront lieu en novembre. □



PRIME VACANCES : VICTOIRE POUR LES SALARIÉ·E·S

Un combat de longue haleine (commencé il y a 4 ans déjà), mené entre autres par **Solidaires informatique**, enfin récompensé. Cette fois, c'est sûr : **le calcul de la prime vacances va être revu à la hausse.**

L'arrêt rendu par la Cour de cassation le 7 juin 2023 casse et annule l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 28 octobre 2021, sauf en ce qu'il décide que les demandes de S3I sont irrecevables. Pour comprendre, l'arrêt de la Cour d'appel se divisait en quatre points :

« La COUR [d'appel] :

1. Décide que les **demandes** du syndicat indépendant des informaticiens et ingénieries **S3I** sont **irrecevables** ;
2. **Confirme le jugement** entrepris rendu le 18 juin 2019 par le tribunal de grande instance de Paris en toutes ses dispositions ;
3. **Condamne** le comité social et économique d'établissement [CSEe] de *Sopra Steria Group*, le syndicat *Solidaires informatique* et le syndicat *CGT Sopra Steria unis d'intérêt*, **aux dépens d'appel** ;
4. **Déboute** le CSEe de *Sopra Steria Group*, les syndicats *Solidaires informatique* et *CGT Sopra Steria* **de leur demande d'indemnité sur le fondement de l'article 700** du code de procédure civile ; »

Donc la Cour de cassation valide le point 1, mais casse le jugement pour les 3 autres.

En clair, les demandes de S3I sont définitivement rejetées, mais la demande conjointe du CSE *Sopra Steria*, de la CGT et de **Solidaires informatique** est validée en ces termes : « *la prime de vacances visée par l'article 31, alinéa 1^{er}, de la convention collective litigieuse, doit être calculée sur l'ensemble des indemnités de congés payés versées aux salariés de l'entreprise durant la période de référence, peu importe qu'ils aient quitté l'entreprise en cours d'exercice.* » En effet, le litige porte sur le fait que la direction écarte de l'assiette de calcul une partie de ce qu'elle a versé. La Cour de cassation dit très clairement qu'elle n'a pas le droit de le faire.

« Dans la mesure où le Syndicat CGT *Sopra Steria*, le Syndicat **Solidaires Informatique** et le Comité Social et Économique d'établissement de *Sopra Steria Group* avaient interjeté appel du jugement de première instance, il leur appartient de saisir la cour de renvoi » ; ils « disposent d'un délai de deux mois » pour le faire. **Solidaires informatique** a d'ores et déjà saisi la cour de renvoi, qui devra juger l'affaire dans ce cadre.

« La société *Sopra Steria Group* est condamnée à payer au Syndicat CGT *Sopra Steria*, au Syndicat *Solidaires Informatique* et au Comité Social et Économique d'établissement de *Sopra Steria Group* la somme globale de 3 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. »

Ce combat acharné pour que chacun·e reçoive une prime vacances complète (non tronquée) nous a pris beaucoup de temps et beaucoup d'énergie, mais ça en valait la peine : il est en passe d'aboutir. Là où nous pouvons agir, nous ne lâchons rien. À suivre... □

La voix de son maître

Traid-Union, fier d'être « le seul syndicat à avoir signé » l'accord en faveur de l'égalité professionnelle, nous en donne les résultats pour 2022, mettant en avant sa « **volonté farouche** [sic] de traiter ce sujet en identifiant nos collègues femmes subissant des inégalités de traitement (salaires, qualifications) par rapport à leurs collègues masculins et à rétablir la situation » (com TU de juin 23). Or la « méthode de détection des écarts », comme nous le dénoncions dès la signature de cet accord, s'est bel et bien révélée trop restrictive. En effet, sur « 1607 femmes [ayant] un écart de salaire > 1% par rapport à la population d'hommes comparable », 1253 (78%) sont écartées du dispositif. L'immense majorité (1163 femmes) aurait bénéficié d'une promotion récente, justifiant ainsi leur salaire plus faible ! Parmi ces « promotions récentes », combien sont un rattrapage des **retards de promotion** dans leur carrière ? La **discrimination** subie dans le passé n'est donc **pas prise en compte**, le retard de carrière perdue : une honte ! Et pour les 354 femmes reconnues comme discriminées (22%), elles bénéficient d'un « plan d'actions », donc pas forcément d'une augmentation de salaire !

Vraiment pas de quoi pavoiser. L'accord que nous dénoncions depuis le début se révèle bel et bien incapable de corriger les discriminations subies par les femmes chez *Sopra Steria*.

TU, un [faux] syndicat qui [ne] vous veut [pas] du bien ! □

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES

**On ne dissout pas
un mouvement !
Nous sommes
les soulèvements
de la Terre**

« Les Soulèvements de la Terre » ne sont pas une association. **C'est une coalition qui regroupe des dizaines de collectifs locaux, syndicats et sections syndicales, ONG à travers le pays.** Contrairement aux fables qui seront délivrées par le renseignement intérieur pour désigner de quelconques figures dirigeantes à clouer au pilori, les Soulèvements de la Terre n'ont rien d'un groupe circonscrit et représentent après 2 ans d'existence un large réseau implanté à travers diverses régions.

Dans sa montée d'autoritarisme continue, le gouvernement s'apprête à « dissoudre » une bonne partie de l'opposition écologique, sociale et syndicale du pays. Puisque celle-ci a le tort de lui faire front dans la rue, dans les

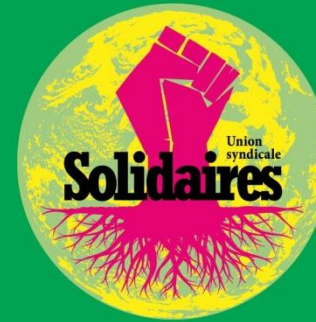
campagnes et que son régime politique semble aujourd'hui réduit à l'exercice de la matraque.

Le ministère de l'Intérieur préfère ainsi s'attaquer aux résistant·e·s au glyphosate plutôt qu'aux pollueurs, aux paysan·ne·s solidaires plutôt qu'aux exploitants productivistes destructeurs de la nature, à la jeunesse écologiste plutôt qu'aux voleurs d'eau.

Solidaires dénonce la répression faite à celles et ceux qui se battent pour le bien commun. De Sainte-Soline au Lyon-Turin, en passant par l'A69 entre Castres et Toulouse et toutes nos luttes communes, nous assumons notre participation aux mobilisations. Les politiques répressives ne pourront ni cacher la crise écologique qui s'accélère, ni nous empêcher de lutter.

Il y a urgence à repenser et changer en profondeur nos modes de production et de consommation, en lien avec les travailleuses et les travailleurs qui doivent pouvoir participer activement à ces transformations.

Solidaires avait appelé à rejoindre les rassemblements de soutien qui ont eu lieu le 21 juin partout sur le territoire, pour soutenir les Soulèvements de la Terre. □



**L'ÉCOLOGIE SANS
LUTTE DES CLASSES
C'EST DU JARDINAGE**

Merci Chico Mendes

Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphant (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris /Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
----------------------------	----------------	--------

Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (DS et CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Alain Chazalon (CSE)	06.75.28.23.10	Lyon
Sylvie Doussaint (CSE)	06.43.41.35.83	Bordeaux
Pascale Nahmias (DS et CSE)	02.40.85.84.84	Nantes
Nathalie Couillet (CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Christine Dupont (RS au CSE)	06.29.55.28.90	Nantes
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	06.95.26.71.54	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Simon Hérin (DS)	06.89.19.37.96	Orléans
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

Nous contacter :

soprasteria@solidairesinformatique.org

Nous suivre :



NEWSLETTER : diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org

Trinity Comedy Club

Tout va bien !!! Enfin, c'est ce qu'on pourrait croire lorsqu'on écoute la direction et qu'on lit les communications mensuelles de ses porte-parole...

Le grand ravalement

En façade, c'est merveilleux, parfait, mirifique... à tel point que les qualificatifs viennent à manquer pour décrire la qualité des locaux que l'entreprise a investis à Trinity...

Chez **Solidaires Informatique**, on s'est posé des questions tellement on nous promettait du « *HQE Exceptionnel* » et du « *BREEAM Excellent* »... mais les questions se sont surtout posées quand **une majorité d'élus·e·s a refusé de voter une expertise, malgré une expérience déplorable sur Manhattan**, expérience minée par l'inertie de la direction... à croire qu'elle n'est responsable de rien quand ça va mal...

Et puis, si l'image a été écornée, les porte-parole de la direction se sont fendus d'une communication mensuelle relevant plus de la brosse à reluire pour la direction que de la représentation des intérêts des salarié·e·s...

Ce n'est plus du syndicalisme, c'est un tuto Make Up.

David Copperfield du dialogue social

En CSEe, des élu·e·s qui ont refusé de voter l'expertise et qui publient des communications dignes de la Corée du Nord atténuent un peu leurs propos en reconnaissant du bout des lèvres qu'en fait, il y aurait bien un ou deux détails désagréables mais que ça va, au global. Ces mêmes élu·e·s, au lieu de rendre compte devant les salarié·e·s par le PV du CSEe, préfèrent transmettre une liste de dysfonctionnements par mail. Pratique ! Et pouf, disparus dans la manche, les problèmes ! On ne retient que des « désagréments », pas des problèmes...

Sur le terrain, une telle pratique a pour conséquence de saper toute volonté de faire valoir ses droits en faisant remonter des problèmes à corriger ; la direction pratique l'individualisation des questions structurelles pour les faire passer pour des cas isolés ; elle a d'ailleurs tenté de le faire (voir notre communication du mois dernier) au sujet des salarié·e·s coincé·e·s dans les WC, avant de se faire retoquer sur la récurrence des cas...



Et dans ce mail, alors ?

Dans ce fameux mail, on peut lire des choses déjà remontées par les Représentants de Proximité **Solidaires Informatique** parmi plus de 20 problèmes comme par exemple : défibrillateurs manquants, absence de savon, stores pas assez occultants, manque de SST et d'équipiers incendie, portes coupe-feu restant ouvertes, bruit excessif, bureaux dans des salles de réunions, manque de rangements... Et encore, le mail se termine par « à compléter »...

Alors, complétons : des témoignages font état d'une chaleur excessive en plein soleil, d'une luminosité trop forte, d'une domotique qui fonctionne 1 fois sur 2, des terrasses gondolées rendant impossible l'ouverture des portes, de la déformation de fenêtres entraînant une coupure de la climatisation...

Cas isolés, vraiment ?

D'après nos informations, ces problèmes sont connus d'autres locataires de la tour... Donc, comme à Manhattan, la direction se couche face au bailleur. Dommage, une expertise aurait pu alerter et, au final, la situation restera pénible. En attendant, la direction et ses porte-parole tancent toute contradiction en répondant que ce sont des cas isolés... elle joue la montre et espère que les salarié·e·s se résigneront. □

En savoir plus...

Notre site Web dédié Sopra HR Software :

